

DEPARTEMENT DU RHONE
Arrondissement de Villefranche

**MAIRIE
DE
LES ARDILLATS**
623 route des Ardillats
69430 Les Ardillats

téléphone 04.74.04.83.81
mairie@lesardillats.fr

Conseil Municipal de LES ARDILLATS

Procès-verbal de la séance du 07 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de LES ARDILLATS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MOREY, maire.

En exercice	15
Présents	13
Absents	2
Pouvoirs	0
Votants	13

Etaients présents : Mr MOREY Jean-Michel, maire / Mr CIMETIÈRE Jean-Paul / Mr SIVIGNON Fleury / Mme PATAY Fabienne / Mme DURAND Carole / Mr BARRAUD Anthony / Mr FOREST Patrick / Mr JANDARD Jérôme / Mme SANLAVILLE Angélique / Mme CHEVALIER Patricia / Mr JACQUET Romain / Mr MACHEREZ Hervé / Mr TAGUET Serge

Absents excusés : Mr DUCROUX Jérôme / Mme CHEMARIN Pascaline

Secrétaire de séance : Mr SIVIGNON Fleury

Monsieur le maire donne lecture de l'**ordre du jour** :

- Approbation du procès verbal du 30 octobre 2023
- Personnel communal :
 - Création de deux postes d'agents recenseurs
- Voirie
 - Point Intégration de la voirie et mobilier du Lotissement de la Fontaine
- Finances :
 - Décision modificative N°3, intégration d'une ligne de trésorerie et gestion des intérêts ;
 - Tarifs communaux
- SYDER :
 - Modification des modalités de maintenance de l'éclairage public
- CCSB
 - Point sur les commissions intercommunales
 - BOWATTS : réunion publique
- Brèves Ardillatonnes
- Vœux du Maire
- Questions diverses

1. Procès-verbal du 30 octobre 2023

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2023 : *Approuvé à l'unanimité*

2. Personnel Communal

Monsieur le Maire revient sur les obligations de la commune de satisfaire un recensement de la population du 18 janvier 2024 au 17 février 2024. Les services de l'INSEE, responsable de l'enquête sont passés en mairie courant novembre pour s'assurer de l'évolution du dossier administratif. Il en ressort un nombre de boîtes aux lettres supérieur au dernier recensement et l'obligation pour la commune de s'entourer de deux agents recenseurs.

Monsieur le Maire soumet donc à l'assemblée de créer deux postes d'agents recenseurs, pour une période de deux mois, puisqu'il faut que les personnes recrutées soient formées, début janvier, et qu'elles devront clore leur travail au 29 février 2024. Il rappelle également que ce travail n'est que ponctuel, seules les heures effectuées seront rémunérées au SMIC, avec une prise en charge des frais de déplacement. Ce sont mesdames Denise DUPRE et Elise TRICHARD qui assureront cette tâche.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette création de poste, et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à créer ces deux postes d'agents recenseurs.

3. Voirie :

Jean-Michel MOREY rappelle que le 30 octobre 2023, le Conseil Municipal s'était prononcé sur le classement de voiries communales, à l'exception de l'impasse de la Fontaine, dans l'attente d'une rencontre avec les Co-lotis. Une rencontre avec l'ensemble des propriétaires du lotissement a eu lieu le 13 novembre 2023 pour confirmer leur souhait d'intégration à la voirie communale. Monsieur le maire rappelle également qu'avec la voirie, les accessoires sont, de fait, intégrés, en précisant donc trottoirs et éclairage public. Un débat s'est établi sur les historiques de ce lotissement, et les doutes à l'époque du maire sur la longévité de certains accessoires sont rappelés par Fabienne PATAY. Il s'avère que le temps a passé, la voirie a supporté de nombreux passages d'engins de chantier, connu plusieurs hivers et qu'il n'est pas apparu plus de dégradations que sur d'autres voiries. L'éclairage public a été suivi et entretenu, les sources LEDS sont changées depuis un an et demi.

Carole DURAND interroge pourquoi attendre 10 ans pour reprendre. Jean-Michel MOREY rappelle les interrogations des Co-lotis, depuis le début des assemblées générales de ce lotissement, que les réponses de la mairie sur le travail et le coût d'une enquête publique pour un seul dossier n'était pas raisonnable, et de plus, que l'intérêt d'attendre était de constater des imperfections. Fleury SIVIGNON rappelle également que les propriétaires du lotissement sont également des contribuables et que leur souhait, avec l'antériorité est légitime.

Monsieur le Maire propose donc de soumettre un vote à bulletin secret afin de laisser chacun libre de son choix. Le Conseil Municipal refuse le vote à bulletin secret et le vote à main levée est retenu. Romain JACQUET, propriétaire au lotissement, ne prend pas part au vote

A la question êtes-vous pour ou contre la reprise de la voirie et ses accessoires du lotissement La Fontaine

Les réponses sont :

☒ Contre : 2 Fabienne PATAY, Jean-Paul CIMETIERE

☒ Abstention : 5 Carole DURAND, Anthony BARAUD, Hervé MACHEREZ, Serge TAGUET, Jérôme JANDARD

☒ Pour : 5 Jean-Michel MOREY, Patricia CHEVALIER, Fleury SIVIGNON, Patrick FOREST et Angélique SANLAVILLE

Par 5 voix « pour » et 2 voix « contre », l'enquête publique intégrera également cette voirie.

Monsieur le Maire fait savoir également que Monsieur Patrick AULAS intégrera les effectifs de la commune au 1er janvier 2024. Une rencontre a eu lieu ce 7 décembre pour signer les documents d'intégration.

Fleury SIVIGNON fait le point sur la réflexion des travaux 2024. Un chiffrage pour l'impasse des chevreuils a été réalisé en 2023, coût 36 713 euros TTC, il propose de faire chiffrer le secteur du Suchet. Il propose également un élagage par épareuse sur le talus de la gare situé au bourg, un tronçon sur la boucle des Chières et un morceau au Perroud. Le Conseil Municipal valide les idées.

4. Finances :

a) Décision modificative n°3

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les avancées financières des travaux de l'école et le besoin de trésorerie pour pallier aux avances de TVA et le déblocage des subventions. Il rappelle au Conseil Municipal l'engagement pris lors de la dernière séance sur l'ouverture d'un prêt relais de 200 000 euros, au taux de 4.31% et de 380 euros de frais de dossier. Il soumet donc à l'assemblée d'inscrire une recette au budget d'investissement, par une décision modificative, au chapitre 16, emprunt et dettes assimilées et au compte 16-41, Emprunt en euros, la somme de 199 620 euros.

b) **Tarif salle des fêtes**

Pour faire suite à la commission finances du 20 novembre 2023, il est proposé au conseil Municipal de réviser les prix de location de la salle des fêtes, avec une augmentation de 5 % sur l'intégralité du tarif.

5. SYDER :

Jean-Paul CIMETIERE expose à l'assemblée le besoin de modifier les modalités de maintenance de l'éclairage public suite au remplacement des sources lumineuses. En effet, les nouvelles technologies LEDS ne nécessitent pas autant d'interventions qu'auparavant, de plus il en résultera une économie.

6. CCSB :

a) **Point sur les commissions intercommunales**

Jean-Michel MOREY fait part à l'assemblée des nouvelles obligations des contribuables en matière de tri des bio déchets. Il rappelle qu'au 1er janvier 2024 les bio déchets devront être sorti des poubelles classiques, triés et recyclés. Il explique que dans nos contrées rurales le compostage individuel reste le moyen choisi par les élus pour limiter les coûts de traitement. Il explique que malgré ce tri supplémentaire et le nombre de ramassage des ordures ménagères divisé par 2, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ne baissera pas, l'Etat mettant en place une nouvelle taxe pour les collectivités territoriales nommée TGAP, (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

b) **BOWATT**

La communauté a lancé en début d'année sa propre marque d'électricité, BOWATTS. Afin de se faire connaître et se développer, le Maire indique qu'une réunion publique se déroulera à la salle des fêtes le mardi 23 janvier 2024 à 18h30. Le Conseil Municipal est sollicité.

c) **Col de Crie**

La gérance de la maison de la randonnée et du trail est close depuis début septembre. La CCSB, aidé par ses services techniques propose de changer le fonctionnement, de faire gérer par le personnel de la Maison des Terroirs ce site. La restauration disparaîtra au profit d'un snacking et l'accueil se fera différemment.

d) **Festiv'été**

Carole DURAND et Hervé MACHEREZ font part des propositions de spectacles proposés à ce jour pour les festivités d'été. Entre spectacle de rue et cinéma en plein air, les sujets ne font pas l'unanimité autour de la table. Il est souhaité d'attendre d'autres propositions, mais sur le principe l'équipe municipale reconduirait volontiers ces animations estivales.

Questions diverses :

- **Boîte à livres** : Jean-Michel MOREY explique que suite à une vente de mobilier de maison sur la commune, la propriétaire a offert une bibliothèque vitrée. Celle-ci à trouver sa place à la garderie municipale en lieu et place d'un meuble sans valeur, mais qui remplira parfaitement son rôle dans l'ancienne gare pour servir de boîte à livres. De même il explique qu'au grenier de la mairie se trouve un meuble ancien qui pourra compléter l'équipement et ainsi, partager des livres enfants et adolescents des livres adultes. Une installation est à prévoir.
- **Réunion des présidents d'association communales** : Comme chaque année il est proposé de rencontrer les présidents des associations communales afin de définir le calendrier des manifestations. Il est proposé de se retrouver le 15 janvier à 20h00 à la salle des fêtes.
- **Elagage d'un tilleul** : Un devis a été demandé à l'entreprise Les jardins du Saint Rigaud pour élaguer le tilleul dans la cour de l'école, pendant les vacances de février. Le montant TTC s'élève à 432,00 euros. Le Conseil Municipal valide l'intervention. Il est toutefois rappelé que la commune fournira des bras et le broyeur pour recycler les déchets.
- **Auto laveuse** : Un essai d'auto laveuse a été demandé à l'entreprise ORAPI, fournisseur de nos consommables de nettoyage. Une date est en attente, un devis de 3 490 euros HT accompagne les informations reçues avant l'essai. A suivre ...
- **Photovoltaïque** : Jean-Michel MOREY fait part à l'assemblée des contacts qu'il a eu avec Fleury SIVIGNON sur les projets d'agri photovoltaïque sur les terrains de Messieurs Pascal CHEVALIER et Guy CINQUIN. Il rappelle son insistance auprès du promoteur pour qu'une prise de contact avec la CCSB s'établisse et que le projet s'inscrive dans les démarches TEPOS de la collectivité. Une réunion est donc prévue le 8 janvier à 14h00, dans les murs de la CCSB avec les services concernés, le maire et la société EMEREN.
- **Résidence Seniors** : Une réunion est prévue à Saint Didier sur Beaujeu avec l'association porteuse du projet de construction d'un centre d'accueil pour personnes handicapées et éventuellement une mutualisation avec un constructeur pour une résidence seniors sur les ARDILLATS. Jean-Michel MOREY explique également que l'entreprise Eiffage nettoie le terrain des végétations envahissantes et va régaler les tas de terre afin de rendre plus visible le tènement disponible au futur projet.
- **Vœux du Maire** : Il est rappelé à l'assemblée la cérémonie des vœux fixée le 7 janvier 2024 à 10h30 à la salle Raymond Valette.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22h30.

Le secrétaire de séance

Fleury SIVIGNON

Le Maire

Jean-Michel MOREY